



## Concours de maîtrise d'œuvre pour la rénovation du Musée de la Camargue

### QUESTIONS/REPONSES

Date limite de réception des candidatures : 5 janvier 2015

QUESTIONS	REPONSES
<p style="text-align: center;"><b>QUESTION N°11</b></p> <p>pouvez-vous préciser quelles sont vos attentes lorsque vous demandez la compétence "multimédia" dans l'équipe de maîtrise d'œuvre.</p>	<p style="text-align: center;"><b>REPONSE N°11</b></p> <p>Le musée et son exposition est doté de dispositifs multimédia qui régissent depuis la bergerie le fonctionnement de la billetterie et de la scénographie.</p> <p>Afin que le nouvel accueil qui sera déplacé dans l'extension centralise ces dispositifs, et de nouvelles fonctions comme la télésurveillance du site, l'équipe doit compter une personne compétente en informatique et multimédia.</p>
<p style="text-align: center;"><b>QUESTION N°10</b></p> <p>Ma question concerne la présentation des références, pour laquelle les informations peuvent être comprises des différentes façons...</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Présentation sur <u>une unique affiche</u> composée de 2A3 / 4 à 5 références illustrées de l'ensemble de l'équipe ?</li> <li>- ou présentation sur un nombre libre d'affiches composées chacune de 2A3 / 4 ou 5 références par cotraitant ? <ul style="list-style-type: none"> <li>- ou bien 1 référence par affiche de 2A3, multipliée par 4 ou 5 références de l'équipe au choix ?</li> <li>- A quoi fait référence le titre "Moyens du candidat" dans la présentation A3 imposée?</li> </ul> </li> </ul>	<p style="text-align: center;"><b>REPONSE N° 10</b></p> <p>Il s'agit d'une unique affiche, composée de 2 formats A3, comportant 4 ou 5 références sélectionnées dans la liste totale des références de l'équipe.</p> <p>Dans le cadre du haut, l'affiche doit faire apparaître l'identification du candidat, la liste des références présentées sur l'affiche et un emplacement libre pour le numéro d'ordre. Les moyens humains et financiers du candidat peuvent être décrits dans cette partie, mais il ne s'agit pas d'une obligation si cette mention figure déjà dans le dossier du candidat.</p> <p>En ce qui concerne l'affiche, en dehors des quelques obligations de forme et de propriété intellectuelles exprimées dans l'AAPC, le candidat dispose d'une certaine liberté pour exprimer son intérêt pour le projet et son</p>

	expérience.
<p style="text-align: center;"><b>QUESTION N°9</b></p> <p>la compétence conception lumière demandée dans l'avis de concours concerne-t-elle les espaces d'expositions ou l'éclairage général du bâtiment ?</p>	<p style="text-align: center;"><b>REPONSE N°9</b></p> <p>Il s'agit d'éclairer l'accueil, la boutique du musée, mais également la salle d'exposition temporaire pour des besoins scénographiques. Cela nécessite des compétences et(ou) une expérience dans ce domaine.</p>
<p style="text-align: center;"><b>QUESTION N°8</b></p> <p>Les bureaux d'études peuvent-ils être membre de plusieurs groupements ?</p>	<p style="text-align: center;"><b>REPONSE N°8</b></p> <p>Oui, en revanche il est interdit de se présenter en agissant en qualité de mandataires de plusieurs groupements.</p>
<p style="text-align: center;"><b>QUESTION N° 7</b></p> <p>Dans l'avis de concours, deux affiches A3 sont demandées pour 2 des 3 références présentées. Ces affiches concernent-elles uniquement les références du mandataire ou également celles des co-traitants ?</p>	<p style="text-align: center;"><b>REPONSE N°7</b></p> <p>Les affiches peuvent faire apparaître les références des mandataires et/ou des cotraitants. Veillez simplement à bien faire apparaître le contenu de la mission effectuée. Par ailleurs, les références des architectes doivent correspondre à des œuvres dont ils maîtrisent la propriété intellectuelle.</p>
<p style="text-align: center;"><b>QUESTION N°6</b></p> <p>Suite à la lecture de l'avis sur le BOAMP, j'ai pu télécharger sur le site internet du parc Camargue « l'avis de concours ». Est-ce bien l'unique document téléchargeable ?</p>	<p style="text-align: center;"><b>REPONSE N°6</b></p> <p>Oui, il s'agit bien du seul document à télécharger.</p>
<p style="text-align: center;"><b>QUESTION N°5</b></p> <p>vous demandez une compétence "graphisme". Le projet est l'extension du musée que vous avez ouvert pour Marseille 2013 avec semble-t-il déjà une charte graphique. Le souhait est-il de poursuivre cette charte ou de la modifier? Ma question est donc quel est le sens de prendre un graphiste dans l'équipe de maîtrise d'œuvre à présenter pour cet appel d'offres?</p>	<p style="text-align: center;"><b>REPONSE N°5</b></p> <p>Si nous demandons un graphiste sur cette tranche, c'est pour adapter la signalétique et les panneaux d'information qui seront présents dans et autour du futur bâtiment à la charte du musée. Il n'y a pas de création par contre. La maîtrise des logiciels de mise en page est suffisante, mais nécessaire.</p>

<p style="text-align: center;"><b>QUESTION N°4</b></p> <p>Dans l'annonce publiée au BOAMP le 3/12/14 vous mentionnez plusieurs montants:  - 562 500 € HT : enveloppe financière prévisionnelle affectée aux travaux d'extension  - 137 500 € HT : Estimation de la valeur.  Pourriez-vous préciser à quel montant le présent marché fait référence?</p>	<p style="text-align: center;"><b>REPONSE N° 4</b></p> <p>Le premier montant fait référence à l'enveloppe financière allouée à la réalisation des travaux. Le deuxième montant correspond à l'enveloppe prévue pour la conception et le suivi des travaux : il s'agit du marché de maîtrise d'œuvre, mais également des différentes études susceptibles d'être réalisées pour ces travaux.</p>
<p style="text-align: center;"><b>QUESTION N° 3</b></p> <p>nous n'avons pas compris votre réponse à la question posée par l'autre candidat.</p> <p>Si les compétences requises sont obligatoires, elles font donc partie des critères de jugement, non?</p> <p>Les compétences doivent faire l'objet de certificats/diplômes ou peuvent-elles se faire valoir par l'expérience de l'équipe ? »</p>	<p style="text-align: center;"><b>REPONSE N°3</b></p> <p>On distingue les conditions éliminatoires des critères de jugement.</p> <p>Les compétences listées doivent obligatoirement être détenues par l'un des membres du groupement présenté, sans quoi la candidature n'est pas acceptable.</p> <p>Les candidats qui satisfont à cette condition obligatoire sont ensuite jugés sur la base de critères de sélection : plus un candidat est qualifié, plus il a de chance de finir parmi les trois finalistes.</p> <p>Comme le prévoit l'AAPC, la preuve des compétences peut se faire sur la base de CV, diplômes, certificats, documents attestant de l'inscription à l'ordre des architectes, ou équivalent pour les candidats étrangers.</p>
<p style="text-align: center;"><b>QUESTION N° 2</b></p> <p>Nous souhaiterions savoir quelles sont les compétences obligatoires de l'équipe pour répondre à cet appel d'offres.</p>	<p style="text-align: center;"><b>REPONSE N°2</b></p> <p>L'AAPC prévoit que « Les membres du groupement auront obligatoirement une technicité dans chacun des domaines de compétence suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Architecture, inscrit à l'ordre des architectes ou équivalent pour les candidats non établis en France</li> <li>- Acoustique</li> <li>- Conception lumière</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Multimédia</li> <li>- Graphisme</li> <li>- Ingénierie : structures, fluides, courants forts et faibles, eau et assainissement, économie de la construction</li> <li>- Qualité environnementale du bâtiment</li> <li>- Coordination SSI »</li> </ul> <p>Il s'agit donc de compétences obligatoires, et non de critères de jugement. Néanmoins, vous pouvez constituer un groupement afin de réunir ces compétences.</p>
<p style="text-align: center;"><b>QUESTION N°1</b></p> <p>Où peut-on retirer les dossiers de candidatures ?</p>	<p style="text-align: center;"><b>REPONSE N°1</b></p> <p>Il n'y a pas de dossier à retirer pour la candidature. Il s'agit d'un simple dépôt de candidature, dont les conditions sont précisées dans l'AAPC. Toutefois, si vous avez pris connaissance du marché par l'intermédiaire de la plateforme du BOAMP, l'AAPC publié sur le site du parc, qui intègre le modèle d'affiche à reproduire pour le dépôt de votre candidature.</p>